

POLITIQUE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Stella-Jones reconnaît et respecte les droits, les titres et les intérêts des peuples autochtones et nous nous engageons à établir des relations durables et de collaboration avec les peuples autochtones là où nous sommes implantés.

En reconnaissance des Déclarations des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada, nous nous engageons à :

- Accroître notre connaissance et notre compréhension des cultures et de l'histoire autochtones et être ouverts à la compréhension de perspectives et de visions du monde différentes ;
- Développer des relations à long terme avec les nations et les communautés où nous exerçons des activités ;
- Développer de manière proactive des partenariats commerciaux collaboratifs et des occasions d'approvisionnement mutuellement bénéfiques;
- Veiller à ce que nos pratiques forestières et notre utilisation des ressources naturelles tirent parti des perspectives autochtones et qu'elles demeurent durables.

Stella-Jones s'engage à ce que cette politique fasse partie intégrante de sa mission continue de promotion de nos valeurs fondamentales que sont l'intégrité, le respect, le travail d'équipe et la persévérance.

Cette politique a été révisée et approuvée par le conseil d'administration de Stella-Jones le 11 décembre 2025.